

Licenciement pour inaptitude

Par picassiette, le 02/11/2015 à 14:35

Bonjour,

Suite à mon inaptitude sur mon poste, j'ai été licenciée ce jour!!! Bref

Voici la question : mon employeur me dispense d'effectuer mon préavis et me donnera lieu à aucune indemnisation!!!!

Est-ce normal et légal?

Cordialement

Par moisse, le 02/11/2015 à 15:41

Bonjour,

l'employeur est bien redevable d'une indemnité compensatrice de préavis non exécuté si la convention collective le prévoit.

Sinon l'inaptitude d'origine non professionnelle (accident du travail ou maladie proof.) interdit au salarié de travailler et le prive donc de la rémunération correspondante.

Mais il est vrai qu'on lit souvent le contraire sur internet.